

3 à 17 ans

PASSEPORT

 AVENTURES

LIVRET
D'ACCUEIL

MES VACANCES À MULHOUSE
DU 6 JUILLET AU 21 AOÛT 2026
(HORS JOURS FÉRIÉS)

**LES SITES
POUR LES 3-17 ANS**
P.4

**PASSEPORT
AVENTURES
EN UN
COUP D'ŒIL**
P.6

**LES SITES
EN DÉTAIL**
P.8 > 11

**MODALITÉS
D'INSCRIPTION**
P.12

POUR LES 3-11 ANS

3 à 5 ans

3 à 5 ans PASSEPORT

EVEIL



du 6 juillet au 14 août

↓
Accueil au centre
Alfred Wallach à Riedisheim

6 à 11 ans

6 à 11 ans PASSEPORT

CONQUÊTE



du 6 juillet au 14 août

↓
Accueil à l'école l'Illberg
à Mulhouse

3 à 11 ans

LA SEMAINE
EN PLUS

du 17 au 21 août

↓
Accueil au centre
Alfred Wallach à Riedisheim

MÉMO

- Uniquement pour les Mulhousiens.
- Prise en charge et transport des enfants depuis des écoles dans les quartiers le matin et le soir.
- Repas fourni par le centre.

POUR LES 7-17 ANS

7 à 17 ans

7 à 17 ans PASSEPORT
AQUA'GLISSE



du 6 juillet au 31 juillet

↓
Accueil au groupe scolaire
Simone Veil à Mulhouse

7 à 17 ans

7 à 17 ans PASSEPORT
EXPLORATION



du 6 juillet au 14 août

↓
Accueil à la piscine
de Bourtzwiller à Mulhouse

7 à 17 ans

7 à 17 ans PASSEPORT
NATURE



du 6 juillet au 14 août

↓
Accueil au complexe sportif
du Waldeck à Riedisheim

12 à 17 ans



du 27 au 31 juillet

↓
Accueil au chalet-refuge les Alisiers
à Sewen - près du Ballon d'Alsace

MÉMO

- Ouvert aux habitants de Mulhouse, de l'agglomération et d'en dehors.
- Accueil des enfants directement sur site (pas de transport proposé)*.
- Possibilité de rentrer chez soi le temps du midi*.
- Repas fourni par les familles*.

* A l'exception du séjour

EN UN COUP D'OEIL

Pour comparer les différentes options d'accueil, trouver la formule qui plaira le plus à vos enfants et vous assurer qu'ils passent de belles vacances !

Offre	Âges	Dates	Lieu	Publics	Transport	Repas
	3 à 5 ans	6 juillet → 14 août	Centre Alfred Wallach (Riedisheim)	Mulhousiens uniquement	Oui (voir page 9)	Compris
	6 à 11 ans	6 juillet → 14 août	École Illberg	Mulhousiens uniquement	Oui (voir page 9)	Compris
	3 à 11 ans	17 août → 21 août	Centre Alfred Wallach (Riedisheim)	Mulhousiens uniquement	Oui (voir page 9)	Compris
	7 à 17 ans	6 juillet → 31 juillet	Groupe scolaire Simone Veil	Mulhousiens, m2A, extérieurs	Non	À fournir
	7 à 17 ans	6 juillet → 14 août	Piscine de Bourtzwiller	Mulhousiens, m2A, extérieurs	Non	À fournir
	7 à 17 ans	6 juillet → 14 août	Complexe sportif du Waldeck (Riedisheim)	Mulhousiens, m2A, extérieurs	Non	À fournir
	12 à 17 ans	27 juillet → 31 juillet	Châlet refuge Les Alisiers (Sewen)	Mulhousiens, m2A, extérieurs	Oui (voir page 11)	Compris

TOUS AU SPORT !

Cette année, les équipes de Passeport Aventures sont en pleine forme et mettent le sport au cœur des vacances de votre enfant !

Cet été sportif sera marqué par la Coupe de Monde de football, le départ de Mulhouse, le 18 juillet, de la 14^e étape du Tour de France ou encore l'installation d'un Village d'été dans la plaine sportive de l'Ill dès mi-juin.

À Passeport Aventures ce sera pareil : de nombreuses activités sportives seront proposées aux enfants. Chaque site aura sa programmation sportive adaptée aux différents âges : activités aquatiques, course d'orientation en forêt, accrobranche, mini-golf...

Il y en aura pour tous les goûts !

JOURNÉE TYPE À PASSEPORT AVENTURES

À PARTIR DE 7H30

Accueil des enfants prenant le bus dans les écoles (pour Éveil et Conquête uniquement)

À PARTIR DE 8H

Accueil des enfants déposés sur site

DE 9H À 12H

Activités variées au choix

DE 12H À 14H

Repas puis temps calme

DE 14H À 17H

Activités variées au choix

DE 17H À 18H30

Départ en bus et accueil dans les écoles (pour Éveil et Conquête uniquement)

DE 17H À 18H

Fin de journée et départ des enfants recherchés sur site

LES SITES POUR LES 3-11 ANS

3 à 5 ans PASSEPORT

EVEIL



3 à 5 ans

Centre Alfred Wallach

44 rue des Sapins à Riedisheim

Du 6 juillet au 14 août

« Les vacances de Bubulix :
panique à Mulhouse »

Juillet et août : crochet, initiations
aux arts du cirque, couture, ateliers
cuisine, activités manuelles, judo, jeux
sportifs, bowling, course d'orientation...

(3 ans révolus, uniquement pour les enfants
scolarisés ou ayant fréquenté une structure
d'accueil)

6 à 11 ans PASSEPORT

CONQUÊTE



6 à 11 ans

École l'Illberg

rue des Frères Lumière à Mulhouse

Du 6 juillet au 14 août

« Cap sur les découvertes :
un été pour explorer en s'amusant »

Juillet : Land'Art, balade contée,
fabrication d'un herbier, mini-golf,
grands jeux, basket fauteuil, piscine...

Août : course d'orientation, atelier
cuisine, piscine, judo, squash...

(6 ans révolus)

du 17 au 21 août

**LA SEMAINE
EN PLUS**

3 à 11 ans

Centre Alfred Wallach

44 rue des Sapins à Riedisheim

La Ville de Mulhouse joue les
prolongations et propose d'accueillir
les Mulhousiens entre 3 et 11 ans
durant une semaine supplémentaire
fin août.

Sur inscription.

CIRCUITS DE BUS ÉVEIL ET CONQUÊTE

CIRCUIT VERT	HORAIRES ALLER	CIRCUITS ALLER/RETOUR	HORAIRES RETOUR
	8H30	École maternelle Pierrefontaine 58 rue de Guebwiller (Eglise St Pierre et Paul)	17h20
	9H	Arrivée au Centre Alfred Wallach 44 rue des Sapins, Riedisheim	17h
CIRCUIT BLEU	HORAIRES ALLER	CIRCUITS ALLER/RETOUR	HORAIRES RETOUR
	8H30	École élémentaire Nordfeld 9 rue de Battenheim	17h20
	9H	Arrivée au Centre Alfred Wallach 44 rue des Sapins, Riedisheim	17h

MÉMO

SPÉCIFICITÉS

- Dispositif ouvert **uniquement aux Mulhousiens**
- Places **limitées**
- Prise en charge dans des écoles ou accueil sur site
- Repas fourni par le centre

AFFAIRES À PRÉVOIR

- Petit sac à dos
- Gourde ou bouteille d'eau
- Vêtements de rechange
- Casquette
- Goûter du matin

Toutes les affaires doivent impérativement être marquées au nom de l'enfant

Les activités peuvent être modifiées selon les conditions météo.

LES SITES POUR LES 7-17 ANS

7 à 17 ans PASSEPORT AQUA'GLISSE



Du 6 au 31 juillet

Groupe scolaire Simone Veil

entrée par la rue Pierre Loti

(accès par le rond-point André-Marie Talvas ou avec le Tram 2 arrêt Bel Air)

« Aqua'battle : les pays en compétition »

Juillet : ateliers manuels, rollers, sorties vélos, parc des eaux vives, squash, mini-golf, piscine, activités nature...

(7 ans révolus)

7 à 17 ans PASSEPORT EXPLORATION



Du 6 juillet au 14 août

Piscine de Bourtzwiller

28 rue St Georges à Mulhouse

« Passeport pour la Coupe du Monde »

Juillet et août : ateliers manuels, initiation au tai-chi, théâtre, rallye vidéo, grands jeux, activité autour de la coupe du monde, randonnée en montagne, intervention du SIVOM, judo, mini-golf, piscine... (7 ans révolus)

7 à 17 ans PASSEPORT NATURE



Du 6 juillet au 14 août

Complexe sportif du Waldeck

rue des Bois à Riedisheim

« Sport, nature et mobilités douces »

Juillet et août : accrobranche, tennis de table, randonnée, origami, bowling, biathlon éco-citoyen, ateliers manuels, rallye photo.... (7 ans révolus)

POUR LES ADOS DE 12-17 ANS



Du 27 au 31 juillet

**Chalet-refuge les Alisiers (Sewen)
- près du Ballon d'Alsace**

(5 jours, 4 nuitées)

Limité à 18 jeunes.

**Réservation jusqu'au 12 juillet
(e-services.mulhouse-alsace.fr).**

Tous les déplacements se font en minibus. Les repas sont compris dans le tarif du séjour et se feront à l'auberge Fluhr (Sewen).

Activités : atelier de survie, randonnée, géocaching, astronomie, accrobranche.

Payant, sur inscription.



Tous les jeudis soirs de 18h30 à 20h45

Maison des Berges

(derrière la patinoire, à côté du mini-golf)

Limité à 24 jeunes par veillée.

Inscription auprès des responsables de sites

Après la journée passée sur un site de loisirs, les jeunes inscrits pour la veillée sont accompagnés jusqu'à la Maison des Berges en prenant les transports en commun. Chaque jeune doit être récupéré par ses parents à 20h45 sur place.

Sans coût supplémentaire.

MÉMO

SPÉCIFICITÉS

- Dispositif ouvert **aux mulhousiens, habitants de m2A et extérieurs**
- **Places limitées**
- Accueil des enfants directement sur les sites
- Inscription limitée à **un seul site par semaine**
- Repas tiré du sac
- Couleur de carte :
 - Carte verte : enfants et jeunes autorisés à rentrer seuls à la fin des activités (12h et 17h)
 - Carte rouge : enfants et jeunes déposés et recherchés obligatoirement au portail du site par un parent ou une personne habilitée

AFFAIRES À PRÉVOIR

- Petit sac à dos
- Gourde ou bouteille d'eau
- Tenue de sport : casquette, jogging, short, baskets (ni tongs, ni sandales), maillot de bain, serviette, crème solaire, coupe-vent...
- **Goûter / Repas : dans un sac glacière isotherme (non fourni par la Ville)**

Toutes les affaires doivent impérativement être marquées au nom de l'enfant.

Les activités peuvent être modifiées selon les conditions météo.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions à Passeport Aventures se font exclusivement en ligne sur **e-services.mulhouse-alsace.fr**

- ① **Remplir le « dossier unique d'inscription ».**
Si vous avez déjà inscrit votre enfant depuis le 1^{er} septembre 2025 (Passeport Loisirs les mercredis ou petites vacances...), vous pouvez passer à l'étape 3 directement.
- ② **Attendre le mail de confirmation de l'acceptation du dossier (dans les 72h).**
- ③ **Sélectionner le site Passeport et choisir les dates souhaitées à partir du 10 juin.**
- ④ **Attendre le mail de confirmation de la réservation (dans les 72h, hors week-end et jours fériés) précisant le montant à régler et les modalités de paiement.**

Envie de prolonger l'aventure au sein de Passeport Aventures ?

Vous devrez adresser une demande par mail avec les dates souhaitées.

SERVICE JEUNESSE

Mairie de Mulhouse,
2 rue Pierre et Marie Curie

☎ 03 89 33 78 34

Du 10 juin au 14 août
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

jeunesse.accueil.loisirs@mulhouse.fr

REMISE DES CARTES AQUA'GLISSE, EXPLORATION ET NATURE

Les enfants inscrits sur les sites Aqua'Glisse, Exploration et Nature doivent posséder une carte de couleur les autorisant à accéder aux sites. A l'arrivée de l'enfant sur le site, un bracelet de la même couleur que la carte lui sera remis.

Ces cartes seront à retirer auprès du Service Jeunesse du 15 juin au 1^{er} juillet.

A compter du lundi 6 juillet, les cartes seront remises directement sur le site choisi le 1^{er} jour d'accueil de votre/vos enfant(s).

Pour la remise des cartes, la présence d'un représentant légal est nécessaire et il faudra vous munir OBLIGATOIREMENT d'une photo d'identité récente de l'enfant.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Courant septembre, une facture sera envoyée dans votre compte usager sur e-services.mulhouse-alsace.fr et par email. Elle prendra en compte les présences de votre/vos enfant(s) sur toute la période d'été. Vous aurez **une facture par enfant**. Vous devez effectuer le paiement dans les 30 jours à compter de l'émission de la facture.

Paiement à distance :

- Par carte bancaire via le site internet PayFip (suivre les instructions indiquées sur la facture)
- Virement bancaire

Pour Éveil et Conquête :

Déduction de l'aide aux temps libres : elles sont réalisées automatiquement par le service Jeunesse, après vérification du solde auprès de la CAF.

Paiement auprès du service Jeunesse (selon les horaires d'ouverture) par :

- Carte bancaire
- Espèces
- Chèque bancaire ou postal
- Chèque vacances ou chèque vacances Connect

En cas d'impayés des périodes précédentes, la Ville de Mulhouse se réserve le droit de refuser une nouvelle inscription et l'accueil de l'enfant sur site.

ANNULATION / ABSENCE

Éveil et Conquête

Annulation d'inscription : envoyer un email 4 jours ouvrés avant la date réservée. Passé ce délai, les jours seront facturés.

Absences : les absences pour maladie doivent être justifiées en envoyant par email un certificat médical dans les 72 heures à partir du premier jour d'absence. Passé ce délai, les jours d'absence seront facturés.

Aqua'Glisse, Exploration et Nature

Les absences seront facturées en cas d'absence ou d'annulation.

Mail de contact :

jeunesse.accueil.loisirs@mulhouse.fr

INTENTIONS ÉDUCATIVES

Ce dispositif de loisirs souhaite :

- Répondre aux attentes des familles dans le cadre de la gestion du temps libre de l'enfant.
- Offrir un temps de loisirs qui réponde aux envies et aux besoins des enfants et contribue à leur développement.
- Favoriser la découverte d'activités d'expression, culturelles et sportives, pour promouvoir le bien-être physique et psychologique.
- Sensibiliser au respect de soi, des autres et des différences par le jeu et la pratique d'activités.
- Favoriser la mixité sociale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Inscription et paiement

Le dossier d'inscription d'un enfant à l'ALSH doit être complet avant le premier jour d'accueil sur site.

Toute modification concernant les renseignements d'un enfant doit être signalée dans les plus brefs délais au service Jeunesse (changement d'adresse ou de numéro de téléphone, état de santé de l'enfant, etc.).

Toute annulation d'inscription devra s'effectuer dans le délai requis. Pour des raisons de fonctionnement, toute annulation d'inscription doit être justifiée par la présentation d'un certificat médical dans un délai de 72 heures à compter du jour d'absence. Passé ce délai, une facturation sera établie.

La facturation est adressée aux familles à l'issue de chaque période selon les modalités fixées dans le livret d'accueil. Elles doivent respecter les délais de paiement indiqués sur chaque facture.

Article 2 - Organisation et fonctionnement

Les enfants ne devront pas être en possession d'objets de valeur et d'objets dangereux.

La Ville de Mulhouse décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte d'objets personnels (téléphone portable, console de jeux, somme d'argent, objets de valeurs, etc.).

Article 3 - Santé, suivi sanitaire et hygiène

En cas de maladie pendant le temps d'accueil, les parents seront joints et devront immédiatement rechercher l'enfant sur site.

En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents devront fournir un certificat médical de non contagion au retour de l'enfant.

Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des parents et sur la présentation d'une ordonnance. Les médicaments doivent être dans leur boîte d'origine et les posologies indiquées.

La Ville de Mulhouse s'autorise à décliner l'accueil d'un enfant portant des couches ou n'ayant pas acquis la propreté.

Article 4 - Activités

Pour les besoins des activités, les enfants sont susceptibles d'être transportés sur d'autres lieux par des moyens de transport collectif (bus, minibus, etc.).

Article 5 - Droit à l'image

Une autorisation de droit à l'image est délivrée par les responsables légaux de l'enfant au moment de l'inscription.

Il est recommandé aux enfants et aux parents de ne pas diffuser sur les réseaux sociaux les photos d'autres enfants prises sur les sites.

Article 6 - Responsabilité

Les familles doivent souscrire à une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages pour les activités extra-scolaires.

La Ville de Mulhouse décline toute responsabilité en cas d'accompagnement de l'enfant par une tierce personne à son arrivée.

Les mineurs ne peuvent être recherchés que par les personnes autorisées et mentionnées dans le dossier d'inscription. Les mineurs ne sont autorisés à quitter l'ALSH seuls, sauf décharge parentale.

La Ville de Mulhouse décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de la couverture assurance activité à risques.

Article 7 – Non-respect du règlement intérieur et sanctions

7.1 Non-respect du règlement intérieur

La Ville de Mulhouse se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant sur site et de refuser son inscription pour la période suivante en cas d'impayé.

Les horaires devront impérativement être respectés. Tout retard abusif fera l'objet d'une facturation (de l'heure entamée et par enfant).

7.2 Sanctions

La Ville de Mulhouse se réserve le droit de prendre les mesures suivantes concernant un enfant ne respectant pas le règlement du site ou faisant preuve d'un comportement dangereux pour lui-même ou pour autrui :

- avertissement
- exclusion temporaire
- exclusion définitive

Préalablement à la sanction notifiée par courrier recommandé motivé ou par courrier motivé remis en main propre, les représentants légaux seront informés, par courrier recommandé ou par courrier remis en main propre, de la mesure envisagée et seront invités à présenter leurs observations écrites dans le délai de 15 jours à compter de la réception de ce courrier.

Ils peuvent, sur leur demande, présenter des observations orales et se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de leur choix.

L'application d'une sanction est sans incidence sur la facturation de la prestation qui reste due.

Par dérogation à ce qui précède, une sanction pourra être prononcée sans appliquer cette procédure contradictoire :

- en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles,
- lorsque la mise en œuvre de cette procédure est de nature à compromettre l'ordre public.

Si le non-respect du présent règlement est constitutif d'une infraction pénale, la Ville de Mulhouse et le personnel concerné, se réservent la possibilité d'effectuer une main-courante ou de déposer plainte en vue de poursuites pénales.

Article 8 – Application et opposabilité du règlement

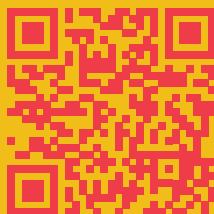
Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel du service jeunesse est chargé, sous la responsabilité du directeur Sports et Jeunesse, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.

Le présent règlement a été adopté par une délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023, ce qui lui confère le caractère d'un acte administratif opposable aux usagers.

Besoin d'un renseignement, d'une information
ou envie de suivre toute l'actualité
de Passeport Aventures en images ?

Une seule adresse :
journal-des-aventures.fr



**Le Service Jeunesse vous souhaite
une bonne saison estivale !**

RENSEIGNEMENTS

Service Jeunesse
Mairie de Mulhouse
2 rue Pierre et Marie Curie
Tél. 03 89 33 78 34
jeunesse.accueil.loisirs@mulhouse.fr

Avec le soutien de

